



Cély le 27 juin 2016

MAIRIE
DE

CÉLY-EN-BIÈRE

77930

Tél. : 01 64 14 24 34

Fax : 01 64 14 24 31

Objet : lettre info n°17.

Madame, Monsieur,

Les inondations exceptionnelles que nous avons connues ont laissé des traces. Les maisons et sous-sols sinistrés sont des souvenirs douloureux et éprouvants en particulier pour celles et ceux qui ont dû quitter leur habitation mais aussi pour celles et ceux qui ont dû pomper, nettoyer, assécher et désinfecter. Plus de 23 tonnes d'objets détériorés par l'eau ont été ramassés lors du passage des encombrants sans compter les tonnages déposés à la déchèterie d'Orgenoy par les particuliers.

Nous n'avons pas attendu la fin des inondations pour faire l'analyse de tous les paramètres en cause. En pleine crise, avec les pompiers, les responsables des routes, nous avons très souvent fait le point de la situation.

Une permanence des élus s'est tenue le samedi 11 juin dernier dans la salle des fêtes. Une vingtaine de personnes nous a fait part de ses observations et de son vécu. Ce sont des témoignages importants qui nous apportent une meilleure compréhension de ce qui s'est passé et nous donnent des éléments précis sur lesquels nous appuyons nos argumentations lors des différentes réunions post-inondations.

Nous travaillons actuellement avec toutes les instances concernées sur les différents facteurs qui se sont conjugués et ont conduit à ces inondations d'une ampleur sans précédent.

Je vais commencer par donner quelques précisions sur **les réseaux de la commune** : En raison des fortes pluies qui se sont abattues sur des sols déjà gorgés d'eau et aussi des sources qui ont surgi, il était impossible que nos réseaux d'eaux pluviales puissent absorber toute cette quantité d'eau. Aucun réseau n'est dimensionné pour de tels phénomènes.

L'eau des rues, des caves et des sous-sols a bien souvent été envoyée dans le réseau d'assainissement. La station ne pouvant traiter des volumes aussi importants, le réseau d'assainissement est resté très longtemps en charge. Cela a eu des répercussions longues et fort désagréables principalement pour les habitations se trouvant dans les points les plus bas de Cély : remontées d'égouts et impossibilité d'évacuer les effluents pendant des jours et ce malgré les nombreuses interventions des équipes de Véolia. Il a fallu attendre la fin des pluies pour que la semaine dernière la situation redevienne normale sur tout notre territoire.

Nous avons bien conscience des limites et des dysfonctionnements de nos réseaux c'est pourquoi très vite après notre élection, nous nous sommes impliqués dans la prévention des inondations et avons programmé des travaux sur nos réseaux d'eaux pluviales en particulier dans les rues de Fleury et de Fontainebleau. Régulièrement nous faisons le point avec les responsables de Veolia.

En tant que présidente du SIACRE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Confluent Rebais Ecole) en 2015, j'ai lancé un schéma directeur d'assainissement qui prend en compte également les eaux pluviales et ce sur le territoire de nos 4 communes membres que sont Fleury, Perthes, Saint Germain et Cély. C'est une étude longue qui s'étend sur une période d'un an et qui a été confiée à un bureau indépendant, le bureau Merlin. Dans cette démarche, nous sommes accompagnés par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau qui ont octroyé des subventions au syndicat, les communes n'ont pas eu à financer cette étude.

Il faut savoir que nous ne fonctionnons pas en circuit fermé, les effluents de nos 4 communes sont traités par la station d'épuration se trouvant sur le territoire de Perthes. C'est donc une vue d'ensemble que nous devons avoir. C'est précisément pour connaître les capacités et les limites de nos réseaux et de notre station que nous avons programmé cette étude.

La campagne de mesures est en cours, elle a commencé en avril dernier.

Le 8 juillet 2016, l'analyse des résultats permettra de retenir les points défectueux des réseaux qui feront l'objet d'un passage de caméra.

Le bureau Merlin recueillera toutes les données et devra nous livrer les préconisations et le programme d'actions **au début de l'année 2017**. Il faudra alors établir des priorités d'actions et demander des subventions. Il ne sert à rien de vouloir lancer dès maintenant des actions, seuls des spécialistes pourront nous dire les secteurs dans lesquels nous aurons à intervenir.

Les eaux de ruissellement des coteaux s'écoulent en contre bas dans les jardins, viennent gonfler tout un chevelu de rus en particulier le ru de Vaux qui gonfle et inonde la place de l'Orme.

Le 04 juillet 2016, une réunion se tiendra dans la salle du conseil de Cély avec le Député, les représentants des Syndicats de la rivière Ecole et du Rebais, de la Région, du Département, le Président et la Directrice du PNR ainsi que les maires du secteur sur les thèmes des eaux de ruissellement et de la continuité écologique de l'Ecole et du Rebais.

Des pré-études ont déjà été menées par le PNR et le syndicat de la rivière Ecole, il conviendra de lancer des études opérationnelles qui préciseront les travaux à réaliser. Des actions devront alors être engagées. Nous comptons sur le soutien de la Région. La Présidente de la Région nous a promis une aide et a chargé notre Député de recenser nos besoins.

Au cours de cette réunion, nous ne manquerons pas de présenter les observations de nombreux Célysiens au sujet des **berges et de l'entretien du Rebais**.

En ce qui concerne **les grands axes routiers** qui encadrent notre commune, nous avons convié les représentants de l'A6 et de la RN37/RD637 pour avoir un bilan du fonctionnement des bassins de rétentions et connaître les possibilités d'optimisation de ces équipements. Nous avons rencontré deux responsables d'APRR **le 21 juin dernier**. Les adjoints les ont accompagnés sur le terrain pour juger du bon entretien des bassins. **Le 05 juillet 2016**, nous aurons une réunion avec des représentants de la DDT, de la Police de l'Eau, du Conseil Départemental 77, de la Direction de routes de l'Île de France (DIRIF) au sujet de la voie rapide qui conduit à Fontainebleau.

La nature glaiseuse des sous-sols, la diminution des zones humides, l'urbanisation, la densification encouragée par la loi ALUR ont contribué aussi à l'ampleur des inondations. La modification du PLU prendra en compte ces paramètres.

Je me devais de vous tenir informés de toutes les actions que nous menons et continuerons de mener pour lutter contre les inondations. Là est notre engagement, nous avons bien pris la mesure des choses et agissons en conséquence. Nous restons à l'écoute de tous ceux qui voudraient encore nous apporter leurs remarques et leurs suggestions.

Il est aussi important que chacun se prémunisse contre les inondations. Il est à noter que des habitations rejettent encore leurs eaux pluviales ou de source dans les eaux usées et viennent encombrer le réseau d'assainissement qui peut déjà être en charge. Il est préconisé aussi de se protéger des reflux des égouts par la pose d'un clapet anti retour.

OBJETS DETERIORES PAR LES INONDATIONS: **Le 7 Juillet 2016**, le Pays de Bière organise un **2ème passage d'encombrants** pour les personnes qui n'ont pu jeter les objets détériorés en raison du passage des experts. Les gravats, les pneus, pots de peinture et autres produits chimiques et toxiques ne seront pas ramassés. Merci à la Communauté de communes pour cette belle initiative !

Il vous sera encore possible de déposer vos objets à la déchèterie sans que vos passages soient décomptés. Il vous suffit pour cela de venir récupérer **une convention à la mairie**.

A partir du début juillet jusqu'au 30 septembre 2016 : Test pour l'extinction de l'éclairage public : Comme vous avez pu le constater sur les communes de Perthes et de Saint Martin en Bière, l'éclairage public est coupé à partir de minuit. Nous étudions aussi ce sujet. Pourquoi éteindre l'éclairage public ?

- Si l'extinction de l'éclairage la nuit n'augmente pas les accidents ou le nombre de délits dans les habitations, il existe un risque de nuisances provoquées par des personnes venant d'autres communes non éclairées.
- La commune pourrait réaliser de 30 à 40 % d'économie annuelle sur le budget éclairage public.
- Le Parc du Gâtinais montre à travers des études récentes que l'extinction améliore très sensiblement la biodiversité : insectes, amphibiens, oiseaux nocturnes, faune locale.
- C'est un acte citoyen vers une diminution de la consommation électrique nationale et donc une diminution de la production nécessaire au quotidien.
- En diminuant la pollution lumineuse nous retrouverons des nuits pleines d'étoiles !

Dans sa séance du 14 juin dernier, le Conseil municipal **s'est prononcé à la majorité en faveur d'une période d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public à partir de minuit** sans rallumage le matin. Par conséquent, du **1^{er} juillet jusqu'au 30 septembre 2016**, l'éclairage public ne fonctionnera que de 22h00 à minuit.

Afin de réunir vos remarques et propositions, un cahier sera spécialement ouvert en mairie et nous permettra d'échanger sur le sujet.

Les nuisances aériennes, Le Parc Naturel du Gâtinais français veille : Dans cette lutte contre les nuisances aériennes, il est important d'avoir des informations précises, suivies et objectives. C'est dans cet état d'esprit que Marc Bertran, habitant de Guigneville-sur-Essonne, ingénieur de métier et motivé par le sujet, a inventé et fabriqué un « tracker d'avion ».

Ce petit boîtier muni d'une courte antenne capte le passage de chaque avion dans sa portée : relié à un logiciel, il enregistre sa hauteur, sa vitesse et le géolocalise.

Tous les mois, un rapport est produit. Les Communes de **Cély-en-Bière** et Étampes, ainsi que la Maison du Parc, sont déjà équipées d'un tracker.

Ces données objectives et fiables sont essentielles pour lutter en faveur du respect des procédures, sujet qui est abordé à chaque rencontre entre les élus du Parc et la Direction générale de l'aviation civile

La vidéo protection sera installée courant juillet. Les travaux de génie civil ont débuté ce jour.

Nos projets avancent : Notre demande de **subvention auprès du département au titre du FER** (Fonds d'Équipement Rural) a reçu un avis favorable. Les travaux de rénovation de l'école vont pouvoir être engagés durant les vacances scolaires et seront subventionnés à hauteur de 50%.

La Région a émis un avis favorable à **l'ensemble du programme de notre 4^{ème} contrat rural**. Les aides de la Région et du Département s'élèvent à 80%.

Travaux de la sécurisation de la RD11 financés par le golf : Ce dossier a pris beaucoup de retard mais la mise en place des coussins lyonnais et des îlots de stationnement dans les rues du Bois Beaudoin et de Saint Germain va se finaliser cette semaine.

Travaux de mise aux normes du Centre de Loisirs du Pays de Bière : Ils débuteront en septembre prochain. La commune de Saint-Sauveur sur Ecole accueillera les enfants durant les travaux les mercredis et durant les vacances scolaires, y compris pour la cantine. Cela signifie qu'à partir de la rentrée, la cantine de Cély ne fonctionnera pas le mercredi midi. Les enfants inscrits au Centre de Loisirs devront se rendre à Saint Sauveur.

A vos agendas

Marche du vendredi matin : a repris depuis le mois dernier. Le rendez-vous est à 9h30 devant le Monument aux Morts.

Vendredi 1^{er} juillet 2016 à 11h00 : remise des dictionnaires aux élèves de CM2 qui partent en 6^{ème} .

Vendredi 15 juillet 2016 : la Mairie sera fermée.

Dimanche 4 septembre 2016 : Brocante.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous de profiter pleinement de ce temps des vacances.

Bel été à vous !

Bien cordialement,

Maryse GALMARD PETERS

Maire



A handwritten signature in blue ink, reading "M Galmard". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.